

CHAMPIONNAT DU GOLF DU PERCHE

Match-play Brut Individuel Femme

Règlement général

1- TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain est celui du Golf du Perche, La vallée des Aulnes – 28400 SOUANCE AU PERCHE, référencé à la Fédération Française de Golf sous le club n° 0421.

Les règles de golf 2022, approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of saint Andrews» complétées par les règles locales, s'appliquent pour cette compétition.

2 – OUVERTURE DES COMPÉTITIONS.

La compétition est ouverte à toutes les joueuses licenciées de la Fédération Française de Golf, ayant produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours, affiliées au Golf du Perche et membre de l'Association sportive du Golf du Perche.

3 – ORGANISATION

Le nombre de participantes maximum est fixé à 32.

La répartition des matchs se fera selon le système des têtes de série, l'index le plus bas en haut de tableau le second index en bas de tableau et ainsi de suite jusqu'au centre du tableau.

Chaque match est réalisé en autogestion entre les participantes, c'est à dire que des dates butoirs seront déterminées par le comité de la compétition pour chaque tour. Les 2 adversaires doivent convenir d'une date pour leur rencontre au sein de la plage définie par le comité. Pour celles qui le souhaitent, certaines compétitions du calendrier peuvent servir de support à ces rencontres (à voir au cas par cas avec un membre du comité).

Pour cette saison 2022 les dates butoir sont :

- 1^{er} tour : 22 mai
- 2^{ème} tour : 26 juin
- 3^{ème} tour : 24 juillet
- 4^{ème} tour : 28 août
- Finale : 30 septembre

Une semaine avant la date butoir, le comité entrera en contact avec les joueuses dont les matchs sont en cours, afin de leur rappeler la date limite et les inviter à faire le match dans la semaine à venir. Si les joueuses ne peuvent faire leur match dans les dates butoir mais qu'elles se sont entendues pour le faire à une autre date, sans que celle-ci ne retarde trop le

déroulement général du championnat, elles doivent obligatoirement en avertir le comité qui décidera alors de la suite à donner.

En cas de match non joué à la date butoir, et sans qu'au moins l'une des joueuses en ait informé le comité au préalable, le comité se réunira pour décider soit de disqualifier une des joueuses, soit de disqualifier les deux joueuses. Il informera alors les joueuses de sa décision et communiquera également à la joueuse du tour suivant le résultat.

4 – REGLEMENT

Formule de jeu :

Tous les matchs sont disputés en match-play brut.

Format des matchs :

Tous les matchs sont disputés sur 18 trous.

Marques de départs :

Quelques soit leur index les matchs se joueront depuis les départs Bleus

Départage des scores :

Les matchs se déroulent en éliminatoires directs jusqu'au terme du championnat.

Les matchs doivent donc être départagés en jouant autant de trous supplémentaires à partir du trou n° 1 que nécessaires pour arriver à un départage entre les adversaires.

Transmission des scores :

A l'issue de chaque match la gagnante note le résultat sur le tableau prévu à cet effet au club house.

5 – REMISE DES PRIX.

La remise des prix et l'annonce officielle du résultat aura lieu lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Association Sportive du Golf Du Perche.

6 – COMITE DE LA COMPETITION. ARBITRE.

Le comité de la compétition est constitué par les membres du bureau de l'association sportive